

Image not found or type unknown



# Exces de vitesse confiscation véhicule du juge

Par **VD51**, le **05/09/2014** à **09:17**

Bonjour,

Lors du jugement pour un excès de vitesse de plus de 50km/h, 5e classe, lorsque le véhicule n'a pas été immobilisé et que c'est la première fois pour le prévenu, et qu'il est propriétaire du véhicule.

Est-ce que la confiscation est prononcée ??  
que faire pour l'éviter ??

merci de vos réponses.